

MANUEL D'INSTRUCTION

Projecteur piscine LED RGB

SPECIFICATIONS :

C'est une haute technologie électronique de lumière contrôlée basée sur la LED trois couleurs : rouge, vert et bleu. Ce sont ces trois bases de couleurs qui permettent de produire d'autres panels de couleurs et de créer une homogénéité parfaite dans la piscine. Il y a une douzaine d'animations programmées qui peuvent être utilisés avec la télécommande ou avec l'interrupteur de votre piscine en oscillant le ON/OFF.

Durée de vie du projecteur : >50,000hrs, faible consommation, protection de l'environnement.

APPLICATION :

Le projecteur piscine peut être utilisé pour divers endroits : fontaine, cascade, piscine...

UTILISATION DES PROGRAMMES :

Quand le projecteur est connecté pour la première fois, il est sur le programme de changement de couleurs automatique RVB-R-RG-G-GB-B-RB.

A chaque fois que l'on appuie sur le **bouton 1** de la télécommande, le projecteur change de couleur :

Mode 1 : Rouge

Mode 2 : Vert

Mode 3 : Bleu

Mode 4 : Or

Mode 5 : Cyan

Mode 6 : Violet

Mode 7 : Blanc

A chaque fois que l'on appuie sur le **bouton 2**, le projecteur change d'animations de couleur :

Mode 8 : Disco : animation rapide de couleur en mode flash

Mode 9 : Party : animation rapide de couleur en mode flash

Mode 10 : Ondulation : animation rapide de couleur en mode continu

Mode 11 : Running : animation rapide de couleur en mode continu

Mode 12 : Quatre saisons : animation lente de couleur en mode fondu

A chaque fois que l'on switch l'interrupteur toutes les 3 secondes, le projecteur change de mode de couleur (mode 1-7). Si on éteint le projecteur pendant plus de 6 secondes et qu'on le rallume, le projecteur change de couleur automatiquement.

Bouton 3 : ajuste la vitesse d'animation quand le projecteur est sous ce mode.

Bouton 4 : On/Off.

INSTALLATION :

- Le projecteur doit être manipulé sous l'eau et fixé à la verticale de la piscine. **Ne jamais allumer le projecteur si celui-ci n'est pas immergé.**
- 12 programmes d'animations peuvent être sélectionnés à l'aide de la télécommande ou de l'interrupteur de la piscine.
- Si la lampe est éteinte pendant plus de 6 secondes, elle passera en mode changement de couleur automatique après son rallumage.
- Pour faire une synchronisation, il faut vérifier que toutes les lampes soient bien installées correctement sur le même courant, qu'ils soient bien éteints pendant plus de 6 secondes et les rallumer. Ils devraient changer de couleur automatiquement et en même temps. Maintenant vous pouvez sélectionner une couleur avec la télécommande ou avec l'interrupteur et les projecteurs seront synchronisés.

ENTRETIEN & REMPLACEMENT :

Aucun entretien n'est requis pour le projecteur, il est conçu pour être installé qu'une seule fois, ce qui signifie qu'un changement de pièces n'est pas possible même si celui-ci devient défectueux (le réparer est impossible). Avant toute manipulation, assurez-vous que le courant soit bien coupé. Pour le remplacer, détachez le projecteur de sa base. Assurez-vous que la nouvelle lampe soit bien de model identique et qu'elle a les mêmes caractéristiques que la précédente.

ATTENTION :

- Le transformateur doit être en 12VAC. Ne pas utiliser d'autres types de transformateurs sous peine d'endommager le projecteur.
- Les personnes qui sont en charge de l'installation, doivent avoir les qualifications requises pour ce genre d'installation.
- Pensez à couper le courant pour éviter de vous faire électrocuter.
- Se conformer aux normes en vigueur en matière de prévention des accidents.
- Les normes IEC 364-7-702 doivent être observé : câblages de bâtiments, câbles spécifiques, piscines.
- Le démontage doit être effectué avec le courant coupé au niveau du transformateur.
- Ne pas toucher tout composants électrique avec en ayant les pieds humides.

GARANTIE :

Le fabricant garanti le projecteur piscine contre tous défauts de matériel lors de la fabrication pour une période d'un an à compter de la date d'achat. Cette garantie ne couvre pas un dommage dû à un mauvais montage et exclut expressément la responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs, ainsi que l'eau entrant dans le projecteur.